

RÉDACTION, ADMINISTRATION et IMPRIMERIE
Rue Général-Dufour, 5-7

Le Journal de Genève ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

ABONNEMENTS

GENÈVE et la SUISSE . . Fr. 3.— 8 15 27
STRANGER (Union postale) Fr. 4.50 12 23 44
Les abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois.PRIX DU NUMÉRO.
SUISSE... 10 cent. | Etranger. 20 cent.LA SUISSE
EN 1900

L'année 1900 a été marquée en Suisse par deux dates mémorables, le 20 mai et le 4 novembre. C'est au tour de ces deux grands scrutins populaires, celui sur l'assurance obligatoire et celui sur la double initiative, que toute la politique fédérale a gravité durant le cours de cette année.

L'assurance obligatoire

Au moment où l'année 1899 se terminait, on était encore presque à se demander si le référendum sur les projets d'assurance obligatoire aboutirait. Les promoteurs du référendum espéraient bien recueillir les trente mille signatures nécessaires. Mais ils pensaient que ce chiffre ne serait guère dépassé. Dès les premiers jours de janvier, on a pu constater que le référendum avait obtenu un succès tout spontané et absolument inattendu. Malgré les obstacles de toute nature que les auteurs de la loi avaient cherché à placer sur sa route, à cause peut-être de ces obstacles qui avaient fait naître la méfiance populaire, les feuilles de pétitionnement se sont couvertes d'un nombre tout à fait inusité de signatures, provenant des milieux les plus différents et même des cantons qui ont l'habitude d'être les plus solides appuis de la politique gouvernementale. Dans les premiers jours de l'année, des envois de signatures arrivèrent de toutes les parties de la Suisse au comité référendaire complètement déborde. Le 9 janvier, date à laquelle expirait le délai référendaire, le chiffre des signatures déposées à la chancellerie fédérale se montait à 117,461. Jamais encore on n'avait vu un chiffre aussi élevé, sauf en 1882 à l'époque du mouvement contre le bailli scolaire.

Du jour où l'on put constater le succès du référendum, il devint à peu près évident que le projet d'assurance serait repoussé par le peuple. Cependant ses partisans firent pour le sauver des tentatives désespérées. Le Conseil fédéral fixa au 20 mai la date de la votation populaire et pendant quatre mois les défenseurs de l'assurance obligatoire organisèrent une propagande intense pour persuader au peuple d'accepter la loi votée par les Chambres. L'auteur principal du projet, M. Forrer, se multiplia. Il donna des conférences dans toutes les principales villes de la Suisse allemande.

Il rencontra des auxiliaires dans les états-majors de presque tous les partis. On se souvient que les Chambres avaient été unanimes, à l'exception d'un seul député qui avait voté non et de quelques députés qui s'étaient abstenus, pour accepter le projet. Les chefs de presque tous les partis étaient donc d'accord pour le recommander au peuple. Ils le firent avec plus ou moins d'énergie suivant les cantons et suivant la résistance qu'ils rencontrèrent auprès de leurs électeurs. Cependant on vit plusieurs chefs des partis de minorité, en particulier du parti conservateur catholique, se lancer dans la mêlée et lutter aux côtés de M. Forrer. On put même assister à des manifestations ecclésiastiques en faveur du projet d'assurance. Le Synode protestant du canton de Berne lança une proclamation en sa faveur et un prêtre catholique, Mgr Egger, évêque de St-Gall, publia une brochure pour le recommander aux fidèles.

Malgré tous ces efforts, l'hostilité populaire alla grandissant à mesure que la loi fut mieux connue. Les adversaires du projet ne restèrent pas inactifs. Les deux principaux membres du comité référendaire, MM. Jules Repond et Augustin, prirent la tête du mouvement d'opposition, publiant sous forme de brochures des critiques incisives de la loi Forrer, faisant des conférences, parcourant tout le pays pour constituer dans presque tous les cantons des comités d'action en dehors des cadres des partis. Dans beaucoup de cantons, en particulier à Neuchâtel et à Zurich, ce furent les sociétés libres de secours mutuels qui soutinrent l'assurance contre la maladie. En ce qui concerne l'assurance contre les accidents, la Confédération devra étudier les solutions libérales qui ont été données à cette question dans des pays étrangers, en particulier en France. Le Congrès international des assurances, qui a eu lieu à la fin de juin dernier à Paris, fournit à ceux qui voudront entreprendre cette étude de précieuses indications.

Ceux qui ont combattu l'assurance obligatoire organisée par l'Etat ont déclaré hautement pendant toute la campagne qu'ils n'étaient point des négatifs systématiques. Ils sont prêts à travailler à une solution positive. Dès le lendemain du 20 mai, de nombreux groupes d'opposition se sont remis à l'étude. L'Union libérale romande, le secrétariat de l'Union des paysans, les caisses de secours contre la maladie de la Suisse orientale, les caisses ouvrières catholiques, la Société du Grütli ont discuté et proposé de nouvelles idées. Différents projets ont déjà surgi. Tous sont plus ou moins orientés du côté de l'assurance libre. C'est de ce côté que la Confédération devra, bon gré mal gré, tourner ses regards, si elle veut aboutir à un résultat positif. Espérons que ce résultat ne sera pas trop attendre et que l'année 1901 marquera un pas décisif dans cette voie.

La double initiative

La votation populaire sur les projets d'assurance avait révélé un désaccord flagrant entre le peuple et ses députés. Une loi votée par l'Assemblée fédérale à l'unanimité moins une voix avait été repoussée par les électeurs à deux cent mille voix de majorité. Et, pour comble, le seul député qui avait eu le clairvoyance et le courage de voter non, M. Odier, n'avait pas été réélu aux élections générales de 1899 par un canton dont les deux tiers des électeurs devaient cependant, six mois après, lui donner raison.

Ce désaccord montrait une fois de plus par un exemple particulièrement frappant qu'il y a quelque chose de vicieux dans notre système électoral. Grâce au régime majoritaire qui est encore en vigueur dans la Confédération, le parti le plus fort obtient aux Chambres fédérales une représentation tout à fait hors de proportion avec son importance numérique. Et il peut en outre exercer une action sur les députés qui sont censés représenter les groupes d'opposition et dont un grand nombre doivent leurs sièges à des concessions de la majorité. Par suite de ce double fait — le nombre excessif de ses députés et l'influence qu'il peut exercer sur beaucoup de représentants de la minorité — le parti gouvernemental jouit dans les Chambres fédérales d'une prépondérance absolue.

Il peut, comme il l'a fait dans la question des assurances, réduire les minorités parlementaires à un silence presque complet. Et c'est ainsi qu'il arrive à proposer et à faire voter au Parlement des lois qui sont en contradiction absolue avec le sentiment et avec les besoins du peuple suisse. Un semblable désaccord ne se produirait pas, ou tout au moins se produirait beaucoup moins souvent, si toutes les opinions étaient représentées aux Chambres fédérales proportionnellement.

Le phénomène le plus caractéristique de toute cette campagne, le fait qui a porté le coup le plus sensible aux projets officiels d'assurance, a été l'hostilité que ces projets ont rencontrée auprès de la grande majorité des mutualistes suisses; et cette hostilité était justifiée par la situation que le projet faisait aux sociétés libres de secours mutuels et par les menaces qu'il portait contre elles dans ses flancs. Le peuple suisse n'a pas compris que la Confédération, voulant populariser et généraliser l'assurance contre les maladies et les accidents, ne s'appuyait pas sur les institutions qui avaient été les premiers pionniers

JOURNAL DE GENÈVE

NATIONAL, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ORGANE QUOTIDIEN

Deux éditions : 5 heures du soir et 5 heures du matin

1 mois 3 me 6 me 4 an
GENÈVE et la SUISSE . . Fr. 3.— 8 15 27
STRANGER (Union postale) Fr. 4.50 12 23 44
Les abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois.

PRIX DU NUMÉRO.

SUISSE... 10 cent. | Etranger. 20 cent.

VENTE AU NUMÉRO

à l'Administration du JOURNAL DE GENÈVE
et dans tous les kiosques et gares de la Suisse

ANNONCES

Payables d'avance

La ligne de sept points, ou son éspace 40 cent.

BUREAUX DES ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

2, rue de la Tour-de-Pile, 2

GENÈVE

et Succursales en Suisse et à l'Etranger.

GENÈVE - BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

de l'assurance dans notre pays et ne cherchait pas à les développer en les améliorant et en leur accordant son appui moral et financier. Au lieu de suivre cette méthode, les autorités fédérales avaient voulu créer de toutes pièces un vaste organisme bureaucratique dirigé au début contre les sociétés libres et dans lequel on n'avait fait à propos coup à ces excellentes sociétés qu'une petite place modeste et provisoire. Dans ces conditions, beaucoup de citoyens se sont demandé si l'assurance n'était pas dans tout ce projet non pas un but désintéressé, mais bien plutôt un nouveau moyen de gouvernement et d'assujettissement. Ils n'ont pas voulu se prêter à cette politique et en votant contre les projets officiels, loin de faire acte d'hostilité contre l'assurance elle-même, ils ont témoigné de leur sympathie pour l'assurance libre, désintéressée et dégagée de toute arrière-pensée politique, telle qu'elle se pratique dans nos sociétés de secours mutuels.

Telle a été la cause principale qui a motivé le vote du 20 mai dernier. Le projet, accepté par la presque unanimité des députés, a été repoussé par 341,914 non contre 148 035 oui. Tous les cantons, sauf celui de Glaris, donnèrent des majorités négatives, la plupart d'entre eux des majorités écrasantes. Les cantons industriels, Zurich, St-Gall, Neuchâtel, rejeteront avec autant de vigueur que les cantons agricoles, Berne, Vaud, Fribourg, Lucerne. Les cantons protestants et radicaux ne distinguèrent en rien des cantons conservateurs et catholiques. La loi d'assurance avait été votée par les députés de tous les partis. Elle fut repoussée par les électeurs de tous les partis. Rarement on avait vu en Suisse le Parlement méconnaître aussi complètement le tempérament et le caractère de l'immense majorité du peuple suisse, qui a prouvé par ce vote son attachement inébranlable au principe de la liberté individuelle.

Les conséquences de ce vote se feront sans doute sentir longtemps dans la politique fédérale. L'échec des projets officiels d'assurance engagera certainement la majorité des Chambres à regarder à deux fois avant de présenter de nouveau aux électeurs une loi quelconque qui porte de semblables atteintes à la liberté personnelle des citoyens. De l'avant à peu près général, il écarte toute possibilité de reprendre la question de l'assurance sur la base de l'obligation.

En revanche, ce vote est fait pour donner une nouvelle impulsion à l'assurance libre. Cette impulsion doit provenir d'abord de l'initiative individuelle. Les sociétés libres de secours mutuels, qui ont pu constater la faveur dont elles jouissent en Suisse, doivent profiter de cette sympathie et de l'attention qui a été attirée sur elles pour augmenter le nombre de leurs membres et pour introduire dans leurs statuts des dispositions libérales destinées à faciliter l'assurance au plus grand nombre possible de citoyens. Mais l'Etat a, lui aussi, une tâche à remplir. Il doit chercher à venir en aide à ces sociétés et, s'il emploie dans leur faveur une partie seulement des ressources qu'il se prépare à consacrer à l'assurance officielle, il pourra déjà leur rendre d'immenses services. Les sociétés de secours mutuels s'occupent surtout de l'assurance contre la maladie. En ce qui concerne l'assurance contre les accidents, la Confédération devra étudier les solutions libérales qui ont été données à cette question dans des pays étrangers, en particulier en France. La réforme électorale viendra tôt ou tard et la majorité radicale en sera plus atteinte si cette réforme se réalise contre elle qu'elle ne le sera si elle savait faire une concession en temps utile.

Il faut cependant reconnaître qu'il s'est trouvé dans la majorité radicale quelques députés qui, faisant preuve de courage et de clairvoyance politique, ont soutenu les revendications des minorités. Cela a été le cas en particulier de deux députés aux Etats, MM. Ritschard, de Berne, et Jean Berthoud, de Neuchâtel. De leur côté les groupes d'opposition, conservateurs catholiques, libéraux et socialistes, ont mis en ligne leurs meilleurs orateurs pour défendre les principes de justice et d'égalité démocratiques qui avaient inspiré l'initiative proportionnelle. Si l'on compare les arguments avancés de part et d'autre il sera impossible de ne pas reconnaître que les défenseurs de la réforme électorale ont eu le beau rôle dans les deux Chambres.

Malheureusement l'éloquence et le bon droit ne suffisent pas quand on lutte contre une majorité décidée à ne rien céder de ses avantages. Le Conseil national a voté par soixante-treize voix contre quarante-cinq un préavis défavorable à l'initiative proportionnelle et le Conseil des Etats a fait de même en particulier de deux députés aux Etats, MM. Ritschard, de Berne, et Jean Berthoud, de Neuchâtel. De leur côté les groupes d'opposition, conservateurs catholiques, libéraux et socialistes, ont mis en ligne leurs meilleurs orateurs pour défendre les principes de justice et d'égalité démocratiques qui avaient inspiré l'initiative proportionnelle. Si l'on compare les arguments avancés de part et d'autre il sera impossible de ne pas reconnaître que les défenseurs de la réforme électorale ont eu le beau rôle dans les deux Chambres.

Le débat qui avait commencé devant les Chambres s'est poursuivi devant le peuple. La votation populaire a été fixée au 4 novembre. La campagne de propagande a été inaugurée le 30 septembre à Olten par une grande assemblée convoquée sous les auspices de la Société suisse pour la réforme électorale et à laquelle tous les groupes favorables à cette réforme avaient envoyé des délégués.

Pour la première fois en Suisse on a vu les représentants de toutes les minorités, conservateurs catholiques et conservateurs protestants, libéraux, démocrates et socialistes, siéger les uns à côté des autres et entreprendre en commun une campagne politique.

La double initiative a démontré que toutes ces minorités, malgré les profondes divergences d'opinions qui les séparent, avaient cependant certains intérêts communs, au premier rang desquels figure la défense de leur indépendance et même de leur existence contre les empiétements de la majorité radicale. Cette campagne donc donné aux différentes oppositions une certaine cohésion qui leur manquait jusqu'à présent et qui, si elle survit au 4 novembre, leur permettra dans bien des occasions de tenir tête à la majorité.

Le débat qui avait commencé devant les Chambres s'est poursuivi devant le peuple. La votation populaire a été fixée au 4 novembre.

La campagne de propagande a été inaugurée le 30 septembre à Olten par une grande assemblée convoquée sous les auspices de la Société suisse pour la réforme électorale et à laquelle tous les groupes favorables à cette réforme avaient envoyé des délégués.

Pour la première fois en Suisse on a vu les représentants de toutes les minorités, conservateurs catholiques et conservateurs protestants, libéraux, démocrates et socialistes, siéger les uns à côté des autres et entreprendre en commun une campagne politique.

La double initiative a démontré que toutes ces minorités, malgré les profondes divergences d'opinions qui les séparent, avaient cependant certains intérêts communs, au premier rang desquels figure la défense de leur indépendance et même de leur existence contre les empiétements de la majorité radicale. Cette campagne donc donné aux différentes oppositions une certaine cohésion qui leur manquait jusqu'à présent et qui, si elle survit au 4 novembre, leur permettra dans bien des occasions de tenir tête à la majorité.

Le débat qui avait commencé devant les Chambres s'est poursuivi devant le peuple. La votation populaire a été fixée au 4 novembre.

La campagne de propagande a été inaugurée le 30 septembre à Olten par une grande assemblée convoquée sous les auspices de la Société suisse pour la réforme électorale et à laquelle tous les groupes favorables à cette réforme avaient envoyé des délégués.

Pour la première fois en Suisse on a vu les représentants de toutes les minorités, conservateurs catholiques et conservateurs protestants, libéraux, démocrates et socialistes, siéger les uns à côté des autres et entreprendre en commun une campagne politique.

La double initiative a démontré que toutes ces minorités, malgré les profondes divergences d'opinions qui les séparent, avaient cependant certains intérêts communs, au premier rang desquels figure la défense de leur indépendance et même de leur existence contre les empiétements de la majorité radicale. Cette campagne donc donné aux différentes oppositions une certaine cohésion qui leur manquait jusqu'à présent et qui, si elle survit au 4 novembre, leur permettra dans bien des occasions de tenir tête à la majorité.

Le débat qui avait commencé devant les Chambres s'est poursuivi devant le peuple. La votation populaire a été fixée au 4 novembre.

La campagne de propagande a été inaugurée le 30 septembre à Olten par une grande assemblée convoquée sous les auspices de la Société suisse pour la réforme électorale et à laquelle tous les groupes favorables à cette réforme avaient envoyé des délégués.

Pour la première fois en Suisse on a vu les représentants de toutes les minorités, conservateurs catholiques et conservateurs protestants, libéraux, démocrates et socialistes, siéger les uns à côté des autres et entreprendre en commun une campagne politique.

La double initiative a démontré que toutes ces minorités, malgré les profondes divergences d'opinions qui les séparent, avaient cependant certains intérêts communs, au premier rang desquels figure la défense de leur indépendance et même de leur existence contre les empiétements de la majorité radicale. Cette campagne donc donné aux différentes oppositions une certaine cohésion qui leur manquait jusqu'à présent et qui, si elle survit au 4 novembre, leur permettra dans bien des occasions de tenir tête à la majorité.

Le débat qui avait commencé devant les Chambres s'est poursuivi devant le peuple. La votation populaire a été fixée au 4 novembre.

La campagne de propagande a été inaugurée le 30 septembre à Olten par une grande assemblée convoquée sous les auspices de la Société suisse pour la réforme électorale et à laquelle tous les groupes favorables à cette réforme avaient envoyé des délégués.

Pour la première fois en Suisse on a vu les représentants de toutes les minorités, conservateurs catholiques et conservateurs protestants, libéraux, démocrates et socialistes, siéger les uns à côté des autres et entreprendre en commun une campagne politique.

La double initiative a démontré que toutes ces minorités, malgré les profondes divergences d'opinions qui les séparent, avaient cependant certains intérêts communs, au premier rang desquels figure la défense de leur indépendance et même de leur existence contre les empiétements de la majorité radicale. Cette campagne donc donné aux différentes oppositions une certaine cohésion qui leur manquait jusqu'à présent et qui, si elle survit au 4 novembre, leur permettra dans bien des occasions de tenir tête à la majorité.

Le débat qui avait commencé devant les Chambres s'est poursuivi devant le peuple. La votation populaire a été fixée au 4 novembre.

La campagne de propagande a été inaugurée le 30 septembre à Olten par une grande assemblée convoquée sous les auspices de la Société suisse pour la réforme électorale et à laquelle tous les groupes favorables à cette réforme avaient envoyé des délégués.

Pour la première fois en Suisse on a vu les représentants de toutes les minorités, conservateurs catholiques et conservateurs protestants, libéraux, démocrates et socialistes, siéger les uns à côté des autres et entreprendre en commun une campagne politique.

La double initiative a démontré que toutes ces minorités, malgré les profondes divergences d'opinions qui les séparent, avaient cependant certains intérêts communs, au premier rang desquels figure la défense de leur indépendance et même de leur existence contre les

n'est pas que les projets de codes ne s'inspirent pas d'idées très modernes. Mais il ne tentent pas d'imposer les solutions nouvelles. Ils les proposent en les rendant possibles, mais sans les rendre obligatoires. Dans presque tous les domaines, en matière de mariage, de succession, d'hypothèque, ils laissent les intérêts libres de choisir entre plusieurs solutions différentes.

Tout fait donc espérer que les nouveaux codes constitueront un progrès véritable et un progrès réalisé sans contrainte, ce qui est la seule manière de le faire accepter dans un pays démocratique comme le nôtre. C'est ce qu'ils n'ont encore bien des obstacles à franchir avant d'entrer en vigueur. L'unification du droit est une œuvre de longue haleine et il s'écoulera encore bien des années avant qu'elle soit chose faite. Mais elle est en bonne voie et l'on ne peut que souhaiter que les autorités fédérales s'inspirent jusqu'au bout dans ce domaine de l'esprit liberal qui a animé jusqu'à présent les auteurs des avant-projets.

Pendant les quinze dernières années, l'un des principaux facteurs de la centralisation en Suisse a été l'abondance qui régnait dans le ménage fédéral. Tandis que les cantons sont depuis bien longtemps acculés aux difficultés financières et qu'ils ne peuvent se procurer de nouvelles ressources sans alourdir encore le poids de l'impôt direct, la Confédération voyait chaque année ses revenus augmenter de plusieurs millions par suite de l'accroissement constant des recettes douanières. Les autorités fédérales pouvaient donc pratiquer la politique de la main large qui est toujours celle qui procure à ses auteurs la plus grande popularité. Les dix dernières années de ce siècle seront caractérisées dans la politique fédérale par le régime des subventions que la Confédération a accordées soit aux cantons pour les aider dans de grands travaux publics, soit à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux sociétés ouvrières et autres.

Rien ne se fait plus maintenant en Suisse sauf qu'on songe immédiatement à réclamer un subside à la Confédération. Et le Conseil fédéral était heureux de ce que la situation financière lui permet d'encourager cette tendance, sachant que toutes ces subventions constituent autant de chaînes dorées par lesquelles il tenait en main les différentes forces politiques et économiques du pays.

L'année 1900 semble devoir marquer un temps d'arrêt dans cette politique. Les recettes douanières qui constituent à peu près la seule ressource de la caisse fédérale viennent de subir un brusque recul. Elles seront cette année de près de quatre millions inférieures au total de l'année dernière. Ce phénomène ne marque nullement un appauvrissement général du pays. Au contraire. Il provient en partie de la récolte très abondante de vio, de fruits, etc., et il coïncide avec une augmentation de l'exportation suisse à l'étranger. Par suite de la diminution des importations et de l'augmentation des exportations, la balance commerciale sera donc plus favorable à la Suisse qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Mais le fisc n'a trouvé pas son compte et les comptes de la Confédération sont menacés de se boucler par un déficit, ce qui ne leur était pas arrivé depuis longtemps.

Dans ces conditions, la Confédération devra forcément se montrer moins prodigue pendant la prochaine période qu'elle ne l'a été ces dernières années. Ce n'est pas qu'elle ne soit en butte à de nouvelles sollicitations. Les centralisateurs rêvent de mettre la main sur l'école primaire, l'un des seuls domaines qui soient restés jusqu'à présent réservés aux cantons ; et ils voudraient y arriver par le moyen des subventions fédérales à l'école. Des motions dans ce sens ont été votées pendant la dernière session des Chambres. Mais l'objection financière venant s'ajouter aux arguments de principe qui militent contre l'intervention de la Confédération dans l'école, il est permis d'espérer que les cantons conserveront quelque temps encore leur indépendance dans ce domaine. Il la perdront forcément le jour où ils accepteront des subventions de la Confédération.

En somme, si l'année qui se termine a été marquée par des luttes politiques très vives, l'année qui commence paraît devoir être assez calme. Les discussions ne manqueront pas complètement. Ce serait dommage. Mais le chef du département fédéral des finances caractérisait récemment la prochaine période comme une période d'attente et de recueillement. La Confédération doit, en effet, préparer toutes ses forces pour faire face à l'échéance de 1903, qui sera l'époque du renouvellement des traités de commerce et en même temps la date à laquelle toutes les grandes lignes de chemins de fer suisses, à l'exception du Gothard, doivent être en possession de l'Etat. Ce sera une étape importante du développement économique de la Suisse. Tous les citoyens, sans distinction de parti, doivent désirer que les autorités fédérales se tiennent à leur honneur de cette tâche difficile. C'est pourquoi tous les partis, même ceux qui n'ont pas contribué à créer cette situation, sont prêts à leur prêter leur appui. Quand l'intérêt du pays tout entier est en jeu, nous ne connaissons plus en Suisse de distinctions de parti ni d'opinions. C'est là un des motifs pour lesquels la Suisse, malgré sa petite taille, a su se faire, parmi les autres Etats, une place respectée, qu'elle conservera, espérons-le, dans l'avenir.

GENÈVE

Nous ne voulons pas terminer cette revue de l'année, qui s'est allongée plus que nous ne le pensions bien, que nous ayons du laisser de côté bien des questions et des événements intéressants, sans jeter un coup d'œil sur la politique intérieure de notre petite patrie genevoise. Nous y rencontrons, comme nous l'avons fait tout à l'heure, des luttes très ardues, plus ardues même que dans l'ensemble de la Confédération. L'esprit de lutte et de discussion fait partie de notre tempérament national. Nous l'avons dans le sang ; il est un des éléments de l'héritage que nous avons reçu de nos pères.

L'année 1900 a eu ceci de particulier chez nous que la majorité du peuple genevois a donné, dans deux occasions importantes, raison aux principes libéraux que professait le parti démocratique. Et néanmoins, cette même majorité a confirmé pour une nouvelle période de trois ans, le gouvernement radical-socialiste qu'elle ne perd pas une occasion de désavouer. Ce phénomène n'est pas absolument nouveau, mais rarement encore il s'était produit d'une manière aussi caractéristique que cette année.

la loi fédérale d'assurance. Le parti démocratique genevois n'a pas voulu prendre officiellement position contre cette loi, d'abord parce qu'il estimait qu'elle devait être discutée en dehors de toute considération politique et aussi par égard pour quelques-uns de ses membres qui étaient partisans et dont il respectait la conviction. Mais l'immense majorité des démocrates genevois étaient très opposés à un projet qui portait la plus grande atteinte aux principes libéraux. Genève avait eu l'honneur de fournir le seul député qui ait eu le courage de voter non aux Chambres fédérales. Elle se devait à elle-même, elle devait aux idées libérales, qui ont toujours fait sa force et sa grandeur, d'opposer une résistance énergique à la tentative qui était faite de comprimer le principe généraux de l'assurance dans le corset de force d'un organisme bureaucratique et policier.

Un nombreux comité, constitué en dehors des cadres des partis, se forma au mois d'août pour lutter contre la loi fédérale d'assurance obligatoire. Cédant à de nombreuses sollicitations, M. Odier, qui, par modestie, aurait préféré se tenir sur la réserve, en accepta la présidence. Ce comité organisa dans tout le canton une campagne de propagande pour éclairer le peuple genevois sur la portée de la loi qu'on voulait lui faire accepter. Il dut faire des efforts d'autant plus grands qu'il eut à lutter contre forte partie. Tous les grands et les petits états-majors du radicalisme et du socialisme officiels entrèrent en scène pour vanter aux électeurs les bienfaits de l'assurance obligatoire monopolisée entre les mains de l'Etat. Parmi les protagonistes, de cette campagne on remettait M. Favon, l'un des grands pontifes de l'assurance obligatoire, et M. l'ancien conseiller fédéral Lachenal, qui avait choisi cette question pour faire sa rentrée dans la vie politique cantonale active.

La campagne de l'assurance fut caractérisée à Genève par un mode de discussion qui est pratiqué déjà dans la plupart des cantons de la Suisse allemande, mais qui est relativement nouveau chez nous, la discussion contradictoire. Des assemblées convoquées soit par des organes neutres, comme la Chambre de commerce, soit par les deux comités opposés, entendirent des orateurs parler successivement pour et contre la loi votée par les Chambres. Toutes ces discussions se passèrent avec beaucoup de calme et de courtoisie, et le public sembla s'y intéresser davantage qu'aux assemblées de propagande pour convoquées par un seul parti.

Cette campagne aboutit au résultat que l'on sait. Malgré les efforts intenses du parti radical et du parti socialiste pour obtenir au moins à Genève un succès cantonal, Genève reste fidèle aux idées libérales et repousse l'assurance obligatoire d'Etat par 8868 voix contre 4883. Bien que le parti démocratique n'ait pas pris officiellement parti dans la lutte, l'immense majorité de ses membres suivirent avec joie ce triomphe de leurs principes. Ils se réjouirent également du succès que venait d'obtenir un de leurs chefs les plus dévoués et les plus courageux, M. Edouard Odier, auquel le peuple genevois et le peuple suisse venaient de donner raison à une majorité écrasante.

Le parti démocratique genevois est de ceux qui ne veulent pas s'en tenir à ce résultat négatif. La question de l'assurance reste donc au premier plan de ses préoccupations. Il cherchera, d'accord avec ses amis politiques des autres cantons, à en poursuivre la solution dans le sens de l'assurance libérale encouragée par l'Etat.

Le parti démocratique a pris également une part active à la seconde campagne fédérale de cette année, celle sur la double initiative. Sur la question de la représentation proportionnelle, il n'avait aucune hésitation à avouer au sujet de l'attitude à suivre. Les libéraux genevois ont été de tous temps des partisans convaincus de la réforme électorale. Leur chef, M. Gustave Ador, a été l'un des premiers à la proposer au Conseil national. Ils l'ont introduite à Genève à un moment où ils avaient la majorité au Grand Conseil et ils ont prouvé par là que la représentation proportionnelle n'était pas pour eux un prétexte pour faire échec à la majorité mais un principe de justice et de vérité qu'ils entendaient appliquer en toute circonstance.

Malgré les quelques mécontentements individuels ou locaux que l'application de la proportionnelle a pu faire naître sur le terrain cantonal, on peut dire cependant que la réforme électorale a gagné définitivement sa cause chez nous et qu'il ne pourra plus être question de rétablir le régime de la majorité absolue. Aussi auront-on pu espérer que les Genevois, sans distinction de parti, se trouveront tous d'accord pour accepter au fédéral un principe qui a donné de bons résultats dans leur canton.

Ceux qui ont pu se flatter un instant de cette illusion connaissent peu les chefs du parti radical genevois. Chez eux, l'esprit de parti et la solidarité avec le radicalisme gouvernemental, qui a la majorité aux Chambres fédérales, prévalent le plus souvent sur toute considération d'équité, de justice ou même de simple logique. Le parti radical, à la suite de MM. Favon, Lachenal, Vincent, Moriaud, etc., a donc combattu la représentation proportionnelle et a cherché à la faire repousser par le peuple genevois.

Il n'a pas réussi et son attitude lui a valu d'être désavoué une fois de plus par les électeurs genevois. Le canton de Genève a accepté la proportionnelle fédérale par 6380 voix contre 5341. La majorité acceptante s'est composée des partis démocratique et indépendant presque compacts et d'une partie des socialistes, en particulier du Grütli suisse allemand. Quant au socialisme officiel genevois, il a bien pris attitude en faveur de la réforme électorale par égard pour les socialistes du reste de la Suisse qui avaient lancé l'initiative. Mais il n'a pas apporté beaucoup d'énergie à soutenir cette réforme, car il possède actuellement, par la grâce du parti radical, un siège aux Chambres fédérales qu'il serait trop faible pour obtenir par ses seules forces sous un régime qui accorde à chaque parti ce qui lui est dû.

Le second terme de la double initiative, l'élection du Conseil fédéral par le peuple, a excité moins d'intérêt dans notre canton. Elle a été appuyée par le parti socialiste et combattue par le parti radical. Les partis démocratique et indépendant ont observé la neutralité à son égard, mais un assez grand nombre d'électeurs de ces partis l'ont voté ce qui lui a procuré un chiffre de suffrages plus élevé qu'on ne s'y attendait généralement.

Politique cantonale

Le parti radical genevois, qui a subi deux défaites sensibles sur le terrain fédéral, a pris sa revanche sur le terrain cantonal. Le régime radical-socialiste est toujours au pouvoir dans notre canton et il a reçu, l'automne dernier, un nouveau baptême populaire pour une période de trois ans.

Ce n'est pas que ce régime ait tenu toutes

les promesses solennelles qu'il faisait au moment de son avènement en 1897. Loin de là. Et quand un de ses plus fidèles partisans, M. P. Moriaud, président du Grand Conseil, a proclamé cet automne dans la cathédrale de Saint-Pierre que le gouvernement sortant de charge avait réalisé tout son programme, les membres de la majorité radicale-socialiste du Conseil d'Etat ont dû eux-mêmes avoir de la peine à se regarder sans rire. Le pays attend encore, il attendra sans doute longtemps la plupart des réformes qui lui ont été promises.

En revanche, il y a un des articles du programme radical que le gouvernement élu en 1897 a complètement réalisé. Il a dépensé à pleines mains l'argent des contribuables. Il ne lui vient pas à l'idée de proportionner ses besoins aux ressources publiques. L'équilibre financier est le cadre de ses soucis. Sa principale préoccupation est de se faire des amis. Et il sait qu'on se fait plus d'amis en répandant l'argent sans compter qu'en administrant avec prudence et économie les recettes de l'Etat.

Les conséquences de cette politique se sont déjà manifestées dans le budget cantonal. Les derniers exercices ont présenté des déficits de plusieurs centaines de mille francs et le prochain budget en prévoit un de plus d'un million. Aussi le Grand Conseil a-t-il dû voter, dans le courant de cette année, une nouvelle loi d'impôt qui augmente sensiblement les charges des contribuables. Et l'on nous annonce, pour l'année 1901, une « réforme », c'est-à-dire une augmentation des droits de succession.

Même les lois d'impôt votées ou projetées se sont insuffisantes à combler le déficit, si le nouveau Conseil d'Etat, suivant l'inspiration de son chef, M. Favon, continue à administrer les affaires du pays, non pas en père de famille, mais en fils de famille. Cependant la masse des électeurs n'a pas encore senti les conséquences directes de cette politique. Tant que les déficits sont seulement inscrits sur le papier, et même tant que les nouveaux impôts frappent essentiellement les gros contribuables, le peuple prend un certain plaisir à cette danse des millions. Il ne commence à la trouver mauvaise que lorsqu'il se sent menacé lui-même. Il faut croire que ce moment n'est pas encore perdu des voix, il n'en a pas non plus gagné. Pour un parti de majorité, rester stationnaire, c'est déjà presque diminuer.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce thème. Mais nous nous arrêtons car il dépasserait les limites d'une revue de fin d'année. En terminant, nous tenons encore à remercier nos lecteurs de l'appui constant qu'ils ont bien voulu nous prêter durant le courant de l'année qui se termine et nous leur demandons de nous ménager l'année prochaine. Or, ce serait ce « renoncer du même coup » aux avantages de leurs services « que d'œuvrer aux congrégations religieuses, à l'intérieur, cette liberté et cette paix qui, seules, peuvent assurer le recrutement de leurs membres et l'œuvre longue et laborieuse de leur formation ? Est-il possible de « demander des fruits à un arbre dont on a coupé les racines ?

Le pape ne s'en tient pas à cet ordre de considérations. Il invoque au profit des religieux « ces principes démocratiques de liberté et d'égalité qui forment actuellement la base du droit constitutionnel en France et y garantissent la liberté individuelle et collective de tous les citoyens ». Il ne peut se résoudre à croire que, « dans un Etat d'une civilisation aussi avancée que la France », il n'y ait « ni protection ni respect pour une classe de citoyens honnêtes, paisibles, très dévoués à leurs pairs, qui ne se proposent que de travailler à leur perfection et au bien du prochain, sans rien demander que la liberté ». On les représente comme lésant les droits du clergé séculier et l'on dénonce leurs richesses prétendues excessives. S'il y a des abus, le chef de l'Eglise se déclare prêt à les redresser, après sérieux examen. Il veut compter sur « l'équitable impartialité des hommes qui présentent aux destinées de la France et sur la droiture et le bon sens qui distinguent le peuple français ». Il exprime la confiance « qu'on ne voudra pas perdre le précieux patrimoine moral et social que représentent les congrégations religieuses », et, en attendant à la liberté communale par des lois d'exception, « blesser le sentiment des catholiques français et aggraver les discordes intérieures du pays, à son grand détriment ».

Il termine en rappelant « les preuves particulières de bienveillance et « d'amour » qu'il nous a prodiguées, et il dit « l'extrême douleur » qui sera la sienne si, « arrivé au soir de sa vie », il se trouvait « frustré du prix de ses sollicitudes paternelles ». Il décline enfin la responsabilité d'« excès » et de « malheurs » qu'il a « tout fait pour empêcher ». H. M.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Tunnel du Simplon. — Voici l'état des travaux du tunnel du Simplon à la fin du mois de novembre 1900 :

Galerie	Côte nord		Côte sud		Total
	Brigue	Iselle	Total	Longueur à fin octobre	
	3904	2900	6804		
Progress mensuel	105	126	231		
Total à fin novembre	4009	3026	7035		
<i>Ouvriers</i>					
Hors du tunnel :	17248	10939	28186		
Total des journées	616	685	1301		
Dans le tunnel :					
Total des journées	42777	33403	76180		
Moyenne journalière	1516	1351	2867		
Effectif maximal travaillant simultanément	610	540	1150		
Ensemble des chantiers :	60020	53209	113216		
Moyenne journalière	2132	2036	4168		
<i>Animaux de trait</i>					
Moyenne journalière	88	19	57		

Côté nord. — La galerie d'avancement a traversé des dolomies jusqu'au 3,909^e kilom. des micaschistes et des gneiss, souvent tendres et humides, de 3,909 à 4,009. On a travaillé à la piche de 3,904 à 3,915 et à la machine de 3,915 à 4,009 soit dès le 12 novembre. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 4^m,95 par jour de travail effectif.

Le 20 novembre, on a commencé à charger directement dans les grands wagons les débris du front d'attaque.

Côté sud. — La galerie d'avancement a traversé le gneiss d'Antigorio d'une dureté variable ; au 3,002^e kilom., on a rencontré, au seuil de la galerie, une source de 2 litres par seconde. Le progrès moyen de la perforation mécanique a été de 4^m,20 par jour de travail effectif.

Le 29 au soir, une rupture de la conduite en tôle de la Diveria, sous le pont d'Iselle, a occasionné la suspension de tous les travaux du tunnel, sauf ceux de la perforation mécanique.

Berne, 30. — Dimanche matin ont eu lieu les obsèques de M. le colonel Tschiner, membre de la direction générale des chemins de fer fédéraux.

Le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat, la direction générale des Chemins de fer fédéraux, les ingénieurs du contrôle et autres fonctionnaires du département des chemins de fer, les autorités de la Ville, le Synode de l'Eglise évangélique réformée, plusieurs membres du Conseil d'administration des chemins de fer

Messieurs du Conseil ne s'étaient pas couverts, M^r Tronchin commença son discours et chacun se couvrit.

Après avoir dit dès l'entrée le sujet pour lequel la V. C. les avait chargés de se présenter au Conseil, il parla de l'incertitude de cette vie et de la mort qui pendant le cours du siècle précédent avait changé à diverses fois leur illustre corps et emporté même l'an-née dernière quelques uns de ses membres, il témoigna de la joie de ce que Dieu avait conservé L. S. à qui il parlait. Il fit ensuite quelques réflexions sur la conservation de cet Estat, laquelle il attribua à la Providence de Dieu qui avait veillé d'une façon particulière pour lui comme il le montre par quelques exemples des dangers qu'il avait courus et dont Dieu l'avait miraculeusement tiré. Et entre les mias que Dieu avait employés pour nous faire subsister, il dit que l'un des principaux était la prudence, la sagesse et la bonne conduite de L. S. dans les tems difficiles et les occasions dangereuses où cette repub. s'était souvent trouvée. Après cela il repré-senta de quelle importance il est de conserver l'Eglise et l'Académie ; il demanda au Conseil la continuation de leur protection et de leur bienveillance pour l'une et pour l'autre et l'exhorta à les pourvoir toujours de sujets propres à les bien servir.

Il fit enfin par des assurances du respect que la Comp. aurait toujours pour le Conseil et par des vœux ardents pour l'Estat et pour l'Eglise en général et pour L. S. en particulier.

Après qu'il eut achevé son discours M^r le premier Syndic, savoir M^r Michel Trembley témoigna avec des termes touchans combien le Conseil était satisfait de l'affection que la Comp. venait de lui marquer l'assurant de celle que le Conseil aurait toujours pour elle. Il parla des bons services qu'elle rendait et de la réputation qu'elle donnait à cette Eglise. Il fit connaître que le Conseil avait de l'estime pour ceux qui la composent aujourd'hui et finit par des vœux pour eux et par des assurances de la bienveillance et de la protection du Conseil pour la Comp.

Nos frères étant sortis de la chambre du Conseil de la même manière qu'ils y étaient entrés Messrs les Conseillers Dupan et Mestrezat les accompagnèrent jusqu'à la porte de la rue leur donnant la main droite.

Sur les onze heures M^r le Sautier alla avec le bedeau chez M. Tronchin l'inviter de la part du Conseil et en sa personne tous les Pasteurs de la ville et les Professeurs à souper le soir avec Messrs dans la maison de ville.

Après quoi le Bedeau à qui ils donneront un rôle des invités en allait avertir chaque particuli-culier de maison en maison.

Presques tous les frères s'étant rendus sur les six heures comme l'on en était convenu dans la maison de mon cousin Turrettin Prof. en hist. Eccl. comme dans l'endroit le plus commode pour s'y assembler ou partit marchant deux à deux selon le rang que chacun tenait dans la Comp.

Mess. les Conseillers de la Rive et Mestrezat nous reçurent dans la montée de la maison de ville au devant de l'appartement de M^r le Sautier et nous introduisirent dans l'une de ses chambres où étaient Messrs les Syndics Lefort Lullin et Pictet avec une partie du Conseil.

Quand on eut averti que les tables étaient couvertes, ceux qui étaient demeurés dans cette chambre de même que ceux qui s'étaient retirés dans une autre chambre voisine afin d'y être et de s'y entretenir plus commodément sortirent deux à deux pour se rendre à la chambre du Conseil où l'on avait dressé trois tables. M^r le premier Syndic étant absent à cause de l'extémité où était alors Mad. sa femme M^r Lefort second Syndic marcha le premier avec M^r le Prof. Tronchin, M^r Lullin troisième Syndic avec M^r Calandrin et ainsi de suite chacun selon son rang. Et l'on s'assit de même un Syndic ou Conseiller avec un Pasteur ou Professeur mêlés ensemble de sorte qu'à chaque table il y avait sept Seigneurs du Conseil et sept membres de notre Compagnie. J'eus l'honneur d'être assis à la première entre Messieurs Galatin ancien premier Syndic et premier aujourd'hui et M^r l'ancien Syndic Buisson. M. Lefort qui était le Chef et qui présidait fut assis M^r Tronchin à sa main droite et M. Calandrin à sa gauche et ainsi des autres.

Après que Mr Tronchin eut fait la prière et que l'on eut mangé quelques morceaux Mr Lefort commença par boire la santé de Mr le premier Syndic absent et chacun la but. Les Pasteurs aussi et les Prof. de chaque table burent aussi la santé de ceux du Conseil qui étaient melez avec eux les prenant deux à deux et Messieurs du Conseil ne manquèrent pas d'en user de même à leur égard. Cela fut Mr Tronchin ayant pris un verre et s'étant levé dit à chaque ministre d'en faire autant et les invita à boire à la santé du Conseil. Et comme Messrs du Conseil qui s'étaient aussi levés et découverts à cette invitation se disposaient à se rasseoir ils pressèrent fort Messrs les Past. ou Prof. leurs voisins de s'asseoir, même Mr le Syndic Lefort tira M. Tronchin par sa casaque pour l'obliger de s'asseoir de même que lui ce qu'il ne fit pourtant pas ni aucun des autres. Ensuite Messrs du Conseil burent pour remercier se levant et se découvrant et nous de même.

Puis après M. le syndic Lefort s'étant levé dit à tous Messrs du Conseil de prendre des verres et les invita à boire à la santé de la V. C. Ce qu'ils firent la plus grande partie étant debout et découvert et l'autre partie assis. Nous bumes ensuite tous ensemble pour les remercier. On s'entretint ensuite de diverses choses agréables et importantes. Après quoi M. le Prof. Tronchin s'était levé et découvert dit de nouveau à tous Messrs les Past. et Prof. de prendre des verres. Ce qu'il avait fait, il les invita à boire à la prospérité de la République. Sur quoi M. Lefort dit que cette santé regardant le Conseil aussi bien que la Comp. il la felait boire tous ensemble. Ainsi donc ordonné à tous Messrs du Conseil de prendre des verres, on la but en même tems dans les trois tables chacun étant debout et découvert.

Après quelque intervalle Mr Lefort dit de nouveau à tous ceux du festin de prendre des verres et les invita à boire à la santé de la V. C. Ce qu'ils firent la plus grande partie étant debout et découvert et l'autre partie assis. Nous bumes ensuite tous ensemble pour les remercier. On s'entretint ensuite de diverses choses agréables et importantes. Après quoi M. le Prof. Tronchin s'était levé et découvert dit de nouveau à tous Messrs les Past. et Prof. de prendre des verres. Ce qu'il avait fait, il les invita à boire à la prospérité de la République. Sur quoi M. Lefort dit que cette santé regardant le Conseil aussi bien que la Comp. il la felait boire tous ensemble. Ainsi donc ordonné à tous Messrs du Conseil de prendre des verres, on la but en même tems dans les trois tables chacun étant debout et découvert.

Puis les officiers et leurs invités se sont retrouvé au local de la Société militaire, rue de la Comp. fut accompagnée jusque à la porte de la rue par Messrs les Conseillers Dupan et Mestrezat.

Après avoir pris congé d'eux une partie de la Comp. alla reconduire Mr le Prof. Tronchin jusque à sa maison.

Ceux qui assistèrent à ce repas tant du Conseil que de la V. C. sont les sous-membres qui sont ici rangés selon l'ordre de chacun dans l'un et l'autre corps savoir

1^{re} table
Du Conseil
Messrs Ami Lefort
Syndics Jean Antoine Lullin
Jean Jacques Pictet
Messrs Jean Robert Chouet
Léonard Buisson
Ézéchiel Galatin
Jean Jacques de la Rive

De la Compagnie
Messrs Louis Tronchin P. et Prof. en Théol.
Benedict Calandrin Past. et Prof. en Th.
Gamaliel de Lesmillières
Pierre Gaudi
Domaine Butini
M. de Turrettin
Jean de la Rive.

2^e table
Du Conseil
Messrs Jaques Pictet
Augustin Pan
Pierre Gautier
Pierre Lullin
Messrs Pierre Rullet
Michel Humbert
Barthelemy Let

De la Compagnie
Messrs Vincent Minotoli P. et Prof. en G.
Melchisedec Pineau
Marc Micheli
Benedict Pictet P. et Prof. en Th.
Jean Sartoris
Jean Sarrasin
Samuel Violier

3^e table
Du Conseil
Messrs Jaques Favre
Horace Ben. Turrettin
Isaac Pictet
Jacob de la Rive
Théodore Grenus
Marc Dupan
François Mestrezat
Abraham Mestrezat

De la Compagnie
Messrs Jérémie Pictet
Jean Alph. Turrettin prof. en hist. Eccl.
Benigné Mussard Prof. en droit
Jean Antoine Gautier Prof. en philie
Mr Jean Buisson Proc. général

Messrs le Syndic et Jean de Normandie

lieutenant son beau frère, à cause de la maladie de Mad. Trembley Mrs Jaques Francois et Jean Sarrasin Anciens Syndics à cause de leurs longues maladies. Il manquait aussi de la Comp. Messrs Jaques Sarrasin Pasteur et Recteur malade et Mr Antoine Léger Past. et Prof. en philie à cause de la maladie de Mad. sa belle-mère.

Estant assis dans le repas susdit près de

Mr l'ancien Syndic Buisson, je dis en vain-til qu'il salait en user à l'égard de cette solennité comme ceux de l'Eglise romaine ont fait de leur Jubilé le rédou-ant de cent ans à 50 et à 25. Ensuite de quoi comme nous nous trouvâmes les deux plus jeunes de notre table nous nous engageâmes de renouveler du moins ensemble la dite solennité si Dieu nous faisait 25 ans.

Plusieurs de notre Compagnie firent diverses pièces de vers ou d'inscriptions pour conserver la mémoire de cette solennité. Voici quatre vers de ma façon qui je suppose pourra être mis dans la chambre du Conseil au dessus de l'une des portes ou au bas du siège de Messieurs les Syndics où avait été dressée la première table.

Hic tribus accumbens mensis, primordia sceli
Ter secti mixtus sacravit veleres Senatus
Vivat retrum talis concordia civis.

Ferre diligunt, redcant nunc aurea scela (1)

Le vendredi 14. La Compagnie résolu que ceux de nos frères qui avaient fait le mercredi matin compliment au Conseil iraient chez Messrs les deux premiers Syndics pour remercier de nouveau le Conseil en leurs personnes de l'honneur qu'il nous avait fait et l'assurer de notre dévouement à son service.

CHRONIQUE LOCALE

Avis. — Nos ateliers étant fermés le jour de l'an, le *Journal de Genève* ne paraîtra pas le mercredi 2 janvier.

AVIS. — Nous rappelons à nos lecteurs que la série d'articles sur le XIX^e siècle qui paraît dans nos numéros du lundi et qui sera terminée dans quelques jours, sera publiée en un joli volume in-12 auquel on peut souscrire dès maintenant dans les bureaux de l'administration du *Journal de Genève*, 5 et 7, rue du Général-Dufour, au prix de 2 fr.

31 décembre. — Les Genevois ont célébré cette année — comme il convenait à l'aube du siècle nouveau — le plus beau de leurs anniversaires patriotes, avec un éclat tout particulier. Un compte rendu quelque peu détaillé des différentes réunions publiques auxquelles ils ont pris part en grand nombre, montrent ainsi le culte qu'ils professent pour les grands souvenirs de notre histoire occuperait une place dont, malheureusement, nous ne disposons pas aujourd'hui. Aussi ne ferons-nous pour ainsi dire que les mentionner.

Dimanche soir, des conférences historiques et religieuses avaient été organisées aux Pâquis et à la Madeleine. M. le pasteur Rösch presida celle des Pâquis. A la Fusterie, trois orateurs se sont fait entendre : M. le pasteur Th. Müller a lu d'abord quelques passages des Saintes Ecritures appropriés à la circonstance, puis M. le professeur F. Rogat a fait de la Restauration un récit très complet et extrêmement intéressant. Enfin, M. le pasteur Gothon a prononcé une allocution montrant la part des hommes et celle de la Providence dans les événements de 1813.

De leur côté, les officiers et les Zofingiens ont posé la couronne traditionnelle sur la plaque commémorative de la tour Baudet. Une foule très nombreuse les attendait sur la Treille et a écoute dans un réveillon silencieux le *Cantique suisse* exécuté par la section de Zofingue. Elle s'est unie à cette dernière pour chanter deux strophes de l'air national. M. le conseiller d'Etat Odier assista à la cérémonie.

Puis les officiers et leurs invités se sont retrouvé au local de la Société militaire, rue de la Comp. fut accompagnée jusque à la porte de la rue par Messrs les Conseillers Dupan et Mestrezat.

(4) C'est ici qu'au seuil du 18^e siècle, assis à trois tables, mêlés les uns aux autres les Syndics et Conseillers. Quelques-uns aussi du Conseil burent à la santé des Pasteurs de leurs dizaines.

Après le repas fini et la prière faite, comme il était tard savoir passé dix heures on se retrouva chacun de nous saluant et remerciant Messrs les Syndics qui demeuraient dans la chambre du Conseil avec quelques anciens Syndics et Conseillers. Quelques autres aussi se trouvèrent tant anciens Syndics que conseillers dans l'antichambre qui faisait complément à ceux qui sortaient. Et toute la

de l'Hôtel-de-Ville, où le *punch* non moins traditionnel que la couronne, a été servi.

On pris la parole dans cette réunion pleine de gaieté et d'entrain : M. le lieutenant-colonel Galiffe, président de la Société militaire, de l'Art. Sans doute, le spectacle est toujours laid en soi, et ce qui en fait tout le prix, c'est le zèle qu'y mettent les badoads, leur entraînement, leur bonne humeur inlassable, mais il est d'une autre laideur, plus voyante, plus bruyante, plus cossue aussi. Il semble encore que la foule, qui cherche à s'amuser, soit d'une moins robuste naïveté ; elle est renseignée, et il faut, par conséquent, lui montrer de l'actualité et l'assaisonner de grands mots, d'un peu de littérature. N'assurons-nous point là ceci, qui a peut-être l'intention d'être en vers, sur une de nos plus rutilantes et barbares :

Carcasses de Rêve
Splendeurs du Ciel
Emanations des Océans
Vie palpitable
Le Connex et l'Inconnu s'agitent ici.
Certainement, les modestes attractions de jadis ne connaissent point un tel lyrisme.

Autre signe des temps. Il n'y a plus de géantes, du moins la bonne grosse géante, toute seule dans sa cabine, où elle esquisse d'une petite voix nasillard une très pauvre table de ses avantages personnels, la grosse géante n'est plus là. Celle qui y est a le sentiment de sa mission, elle discute, compare, donne des chiffres précis, se pose volontiers comme un problème d'anthropologie.

Il n'y a plus de naïveté. Les peintres seuls — ceux qui travaillent pour les forains — en gardent encore. Leurs œuvres restent enfantines, et l'on finira par s'en passer, tant les velours et les paillons, les rondes-bosse hautes en couleurs attirent davantage. Le rôle des sculpteurs commence, avec, positivement, celui des architectes ; car la « baraque » ne peut plus être un tréteau fait de quatre planches et d'un peu de toile ; il faut des devants compliqués, échevelés. Un style est en train de se former tout exprès où le peintre n'aura qu'une part infime. C'est dommage pour les Meissoniers, les Munkacsy, tant d'autres que les chefs-d'œuvre étaient populaires sous les noms les plus divers, il est vrai, telle cette copie d'un tableau célèbre que chaque nouvel an nous ramène rafraîchie, retapée, embelli, et si-gnée chaque fois d'un nom nouveau.

Quant à l'éclairage, l'acétylène est partout et la ville en est empoisonnée. Et la musique ? Même transformations. La grosse caisse vulgaire, le tambour isolé ont cédé la place aux orchestres énormes et chamarrés, mis à la vapeur !

Ces considérations générales s'imposaient, n'est-ce pas ? Mais voyons, très rapidement, ce que l'on nous offre cette année-ci en fait de spectacles.

Le Grand Quai est devenu le rendez-vous des principaux d'entre les forains, alors que précédemment il s'allongeait morne et lugubre dans la nuit. La ménagerie Planet s'y trouve, et le « Salon Curtius genre Grévin » au-devant duquel quelques figures de cire dans le genre « Vive l'armée » laissent un peu à désirer dans leurs anatomies. Citons d'affilée : Un manège, à chevaux véritables, à la devanture somptueuse, « Nanzen au pôle nord », où pour quatre sous vous verrez abattre force ours blancs ; une femme araignée — ici trouveraient tout naturellement quelques phrases symboliques sur les filets que..., etc., mais le sujet est rebattu — une femme araignée qui a une émule un peu plus loin.

Pendant ce temps, l'Elite faisait les délices des habitants de la rive droite. Quelques uns dans la rue, la plupart aux fenêtres. Elle se fit successivement entendre sur les places de Saint-Gervais et du Temple, puis devant le monument élevé à la mémoire des victimes de l'Ecalade. Elle s'arrêta à l'entrée de la place de Cornavin, des Pâquis et des Alpes.

Aix heures un quart, les deux musiques se trouvaient réunies autour du Monument national. Il pleut toujours. La foule est néanmoins considerable et les gendarmes qui, sous les ordres de l'adjoint Willemin, étaient assis sur un barrage, ont fort à faire à la concurrence.

Puis un silence religieux ; Saint-Pierre sonne toujours ; soudain l'Elite joue une marche, la Landwehr lui répond à l'« *Cé que l'aino* ». L'Elite attaque ensuite le *Cantique suisse*, et la Landwehr exécute l'*Hynde national*, deux loteries brillante d'allures modernes, des lutteurs vus au cirque, et sur les pelouses encadrant la fontaine qui aurait pu être monumentale, d'autres carrousels énormes, dont un à mouvements de chevaux inégaux. A ce propos, nous avons constaté que le vaste espace s'étendant entre le quai, le Rhône et le Jardin anglais, dans le prolongement de la rue Cerdé, n'avait pas de nom. L'occasion est propice de le baptiser et le nom d'*Espalade du Carrousel* nous paraît s'imposer.

Les cinématographes, joujoux scientifiques, sont nombreux et tous meilleurs que les autres. Les théâtres, théâtre électrique Praissé, puis des attractions, puis un carrousel-gigantesque, le premier de la série, très nombré. On estime que l'avancement du pape constitue en réalité un avantage de l'échec de la politique du Vatican, laquelle tout en poussant les royalistes français à se rallier à la République, était de convaincre avec la campagne clérico-royaliste dirigée contre le Royaume pendant l'affaire Dreyfus. Le pape, tout en profitant une grande sollicitude pour le protectorat catholique de la France en Orient, a graduellement permis à l'Allemagne de miner l'influence française.

PARIS, 31. — *L'Echo de Paris* publie une correspondance de Rome donnant des détails sur les négociations entre le pape et le cardinal Richelieu, il est très bref aussi que les témoins qui le suivent immédiatement, les généraux Zurlinden, Deroja, de Boisdeffre, de Muzac, tandis que les dépositions de M. Cavaignac et du général Roget, entendus ensuite, sont plus longues.

A 1 h., le conseil d'enquête siège encore. L'autrice menace de se prolonger et on prévoit un ajournement.

ONDRES, 31. — Une dépêche de Rome au *Times* dit que l'entrevue entre le pape avec le cardinal Richelieu, qui s'est formé sur le golfe du Lion. Le temps dans l'Europe occidentale et centrale continue à être variable, mais doux, avec averses de pluie ou de neige par moments. Les gelées sont intenses dans le nord est de l'Europe. La température a peu changé dans nos stations thermales ; elle a notablement baissé sur le versant méridional des Alpes, dont les stations annoncent une chute de neige à midi.

Temps probable : variable ; quelques averses.

Pressions : 745 Paris ; 750 Carlisle, le Helder, Londres, Clermont, 753 Ischl, Helgoland, Shields, les Scilly, Bordeaux, Barcelone, Lugo- no ; 760 Kiel, Brest, Orose, Stornoway, Valencia ; 760 Bilbao, Alger, Malta, Ostro ; 763 Christi- anstadt, Memel, Moscow ; 770 Pitea, Pétersbourg.

Prévisions de Paris : pluie ou neige, avec refroidissement de la température.

Temps à Genève le 30 décembre : presque entièrement couvert ; le 31 : couvert avec averses pendant la nuit et la matinée.

</

